

-N°21-



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 MARS 2023**

**Objet :**

**COMMUNICATION DES ACTIONS  
ENTREPRISES À LA SUITE DES  
OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE  
RÉGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-  
FRANCE CONCERNANT LA GESTION DE  
LA COMMUNE POUR LES EXERCICES  
2016 ET SUIVANTS**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Patrice MARCHAND, Maire, et sur la convocation qui leur a été adressée le neuf mars, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

| Date de convocation | du Conseil Municipal |
|---------------------|----------------------|
| Par mèl :           | 09 mars 2023         |
| Par courrier :      |                      |
|                     |                      |

Présents :

M. MARCHAND, M. IRAÇABAL, Mme COCHINARD, M. CHAUVIN, Mme NAEGERT, Mme VOEGELIN, M. LAFFITTE, M. BLIGNY, Mme MASSOT, M. BRAVO LERAMBERT, Mme CHAMAYOU, Mme CHAPPAT, Mme DESEILLE DENZER, M. HENRIQUES, M. LATOURETTE, Mme MOREAU, M. NOÉ, Mme POIRET, M. TOUPIOL, M. ARAUJO-LAFITTE, Mme MARTIN, M. GONDRON, Mme PÉJU, M. DUYCK.

Excusés : Mme KORFAN pouvoir à M. LAFFITTE, M. DE ROMBLAY pouvoir à Mme MASSOT, Mme SENEPART à M. BRAVO LERAMBERT.

Absents non représentés : Mme DE BOYER, M. CHILDS.

Désignation du secrétaire de séance : M. Laurent NOE, candidat, est élu à l'unanimité.

| Nombre de membres en exercice | Quorum | Nombre de membres présents | Nombre de membres qui ont pris part à la délibération |
|-------------------------------|--------|----------------------------|---|
| 29                            | 15     | 24                         | 27  |

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France a procédé au contrôle de la gestion de la Ville pour les exercices 2016 et suivants ;

Considérant qu'à l'issue de ce contrôle, la Chambre Régionale des Comptes a transmis un rapport d'observations définitives ;

Considérant que, synthétiquement, ce rapport énonçait 3 rappels au droit :

- ✓ Les conditions d'attribution des véhicules de fonction et services doivent faire l'objet d'une délibération ;
- ✓ Opérer un recensement exhaustif des actifs immobilisés de la commune et s'assurer du transfert des immobilisations aux chapitres 20 et 21 dès lors qu'elles sont mises en service ;
- ✓ Présentation au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

Vu le rapport annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des actions entreprises

Pour Extrait certifié conforme

Le Maire,



Le secrétaire de séance,  
Laurent Noé

